

L'UHSI : Encore dans la tourmente !



Depuis quelques années maintenant, il est de coutume de la part des Directions successives, que l'UHSI ne soit pas une unité prioritaire pour procéder aux remplacements des Surveillants qui quittent ce service : 35 surveillants en 2007, puis 33 en 2010, puis 31 pendant plusieurs mois..

En avril 2022, nous devons enfin retrouver un effectif à 33 agents..

Après un été hyper tendu, nous espérons enfin pouvoir souffler un peu. Mais c'était sans compter sur le manque de 1^{er} surveillant : avec 2 départs en retraite, nous n'aurons plus que trois 1^{er} Surveillants, ce qui n'est évidemment pas suffisant pour faire tourner le service.

La Direction du CP de Toulouse-Seysse refuse de nous affecter au moins 1 Premier Surveillant et décide de faire appel à un surveillant faisant fonction (NDS n°02 2022, NDS °2022/RH/52)

Il est inadmissible que ce soit toujours et encore aux Surveillants de pallier aux manquements de l'Administration.

L'effort ne doit pas toujours être supporté par les mêmes : heures supplémentaires au-delà des 108 heures par trimestres.. En attendant l'arrivée de nouveaux 1^{er} Surveillants, tout le monde doit mettre la main à la pâte et pas seulement la « base » : le CP de Seysses a reçu un grand nombre de chefs depuis la réforme. Le travail demandé étant majoritairement administratif (pas besoin d'habilitation ESP), ils pourraient venir pallier, par exemple durant la journée, à ce manque.

Dans ces conditions, nos Premiers Surveillants restants pourraient être affectés prioritairement sur les services de nuit et week-end. Il est entendu que cette solution ne doit en aucun cas devenir pérenne et doit demeurer provisoire.

Le SPS alerte en exigeant depuis des années que l'UHSI dépende directement de la DI, au moins au niveau des RH pour éviter d'être perpétuellement dépendant du CP de Seysses qui fait à chaque CAP de la rétention d'agents

Le bureau local du SPS- 22 Fev 2022

LE Syndicat 100% Surveillants !